

S.A.R.P

LE SERVICE D'APPUI AU RECLASSEMENT PROFESSIONNEL DES TRAVAILLEURS HANDICAPES.

- Une prestation dans un contexte pluridisciplinaire

LE S.A.R.P. dans le Val d'Oise

- Deux Services d'Orientation Professionnelle : Cergy et Gonesse.
- 8 psychologues du travail.

UNE COMMANDE INSTITUTIONNELLE

20 000 Prestations au niveau national contractualisées avec la MDPH :

- ✓ réalisées par les Psychologues du Travail AFPA,
- ✓ financées par l'État, via la DGEFP (Direction Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle),
- ✓ qui s'inscrivent dans un contexte particulier de demandes d'aide à l'orientation déposées auprès des MDPH (Maisons Départementales des Personnes Handicapées).

LE S.A.R.P

Une prestation de **conseil en Orientation-Formation** auprès de personnes confrontées à des problématiques de :

- ✓ reconversion professionnelle,
- ✓ de maintien dans l'emploi,
- ✓ d'accès à un premier emploi,
- ✓ d'insertion professionnelle.

LA QUESTION CENTRALE

« L'accès à un parcours de formation constitue-t-il une réponse pertinente à la problématique de reclassement-reconversion à laquelle la personne est confrontée? »

L' OBJECTIF DU S.A.R.P.

Élaboration d'un projet de reclassement professionnel.

PUBLIC CONCERNE

- Les personnes ayant obtenu la reconnaissance de Travailleur Handicapé (ou en cours de reconnaissance) pour qui un reclassement et/ou une reconversion professionnelle sont nécessaires,
- à partir de 16 ans pour les plus jeunes,
- salariés, personnes non actives, demandeurs d'emploi.

CONTENU DE LA PRESTATION S.A.R.P.

1. L'analyse de la situation de la personne au regard de l'emploi et des situations de handicaps au travail,
2. L'étude et l'analyse du besoin de reclassement professionnel,
3. Des investigations relatives aux dimensions psychologiques, au recueil d'informations sur soi et sur l'environnement,
4. Des investigations relatives aux dimensions ergonomiques,
5. La construction des parcours à mettre en œuvre.

MODALITES D'ORGANISATION DE LA PRESTATION SARP

- Le psychologue du travail de l'AFPA est sollicité par la MDPH dès lors que la personne demande une aide à l'orientation vers une formation,
- Plusieurs entretiens individuels et des évaluations instrumentées,
- La durée de la prestation est en moyenne de 3h30 et se déroule sur une période de 4 semaines (voir plus).

LES HYPOTHESES DE PARCOURS PROPOSES

Les parcours sont construits pour apporter des solutions adaptées et personnalisées.

Ils peuvent déboucher sur :

- la formation
- l'emploi
- des prestations complémentaires

LES APPORTS DES PSYCHOLOGUES DU TRAVAIL

1. Des entretiens de conseil psychologique,
2. Des outils, une instrumentation permettant d'évaluer les capacités d'apprentissage,
3. La connaissance des prestations d'orientation, des métiers, des dispositifs de formation, des qualifications,
4. Des compétences pour analyser les aptitudes requises et celles propres à la personne,
5. Des connaissances relatives aux déficiences,
6. Une instrumentation et des ressources développées au sein de l'AFPA relatives à l'orientation, au handicap et à la formation.

UN CONTEXTE DE TRAVAIL PLURIDISCIPLINAIRE

- Les psychologues du travail de l'AFPA interviennent **en appui et en complémentarité** des interventions des professionnels du secteur médico-social et de l'insertion,
- A l'issue de la prestation, leurs préconisations sont étudiées en équipe pluridisciplinaire.

Des sites Internet ouverts à tous :

AFPA : www.afpa.fr

Ori@dis : www.ori@disth.fr

INOIP : www.inoip.afpa.fr